Commune de FÉLINES (43)

CARTE COMMUNALE

6 DROIT DE PRÉEMPTION

ENQUETE PUBLIQUE

Carte Communale Partielle :
Approbation de la Carte Communale :
Vu pour être annexée à la délibération du

Référence : 45029

Fichier :

RÉALITÉS
Urbanisme et Aménagement

Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06 -
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

DROIT DE PREEMPTION

La commune de Félines a instauré, dans le cadre de l'élaboration de la carte communale partielle, un droit de préemption, conformément à l'article L.211-1 du code de l'urbanisme, qui figure sur le plan de zonage de la carte communale. Il concerne un secteur à vocation économique au Nord de Chamborne.

Le droit de préemption permet à la commune de se porter acquéreur prioritaire des biens en voie d'aliénation, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement.

Selon ce même article L.211-1 du code de l'urbanisme, *« les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée ».* Aussi, la commune pourra à tout moment, délimiter d'autres secteurs, au sein du périmètre de la carte communale partielle, faisant l'objet du droit de préemption, par simple délibération du Conseil Municipal.

Dans le cadre de la présente élaboration de la carte communale partielle, un périmètre soumis à droit de préemption est instauré. Les détails de ce droit de préemption sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Localisation	Parcelles	Superficie	Objet	Report graphique sur le plan de zonage de la carte communale
Nord du hameau de Chamborne Secteur de la Fourche	Parcelle 81 en partie	2 330 m²	Réalisation d'un accès routier et des équipements nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités économiques intercommunale	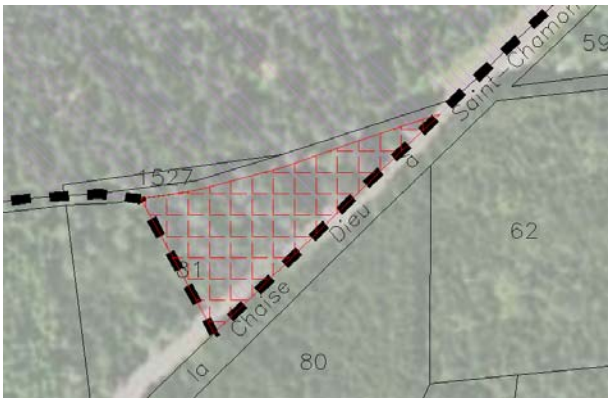

Bureau d'études REALITES
34 Rue Georges Plasse - 42300 Roanne Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr
(Tous droits de reproduction réservés)